

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3748-2010

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2011-
2020

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Intervenantes

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOIN EXPERT
DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE DESLAURIERS**

Déposée par
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 17 mai 2011

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOIN-EXPERT DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE DESLAURIERS

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) demandent respectueusement à la Régie de l'énergie de reconnaître Monsieur Jean-Claude Deslauriers comme *témoin-expert en technologies des réseaux d'électricité*, aux fins du présent dossier et de son rapport d'expertise déjà déposé.

Les renseignements requis par l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont les suivants :

Nom et coordonnées du témoin-expert

Monsieur Jean-Claude Deslauriers
2169, rue Dézery
Montréal H1W 2S3
Téléphone : 514 678 7561

Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt des intervenants

Les présentes intervenantes ont identifié les enjeux suivants dans leur demande d'intervention au présent dossier :

PLAN D'APPROVISIONNEMENT DES RÉSEAUX AUTONOMES

- ⇒ **Le jumelage éolien diesel** : Depuis plus de dix ans, le Distributeur examine les possibilités de procéder à du jumelage éolien-diesel dans le territoire fertile pour le vent du Nunavik. La *Stratégie Énergétique 2006-2015* (p. 36) du gouvernement du Québec souhaite, à terme, que cette solution puisse être appliquée dans toutes les communautés du Nunavik. Or, malgré de nombreuses promesses du Distributeur quant à de nombreuses communautés du Nunavik, aucun projet éolien-diesel n'a encore été réalisé dans aucun réseau autonome. SÉ-AQLPA avaient, par leur expert, confirmé que de tels projets éolien-diesel, selon la technologie actuellement connue, étaient bel et bien rentables depuis plusieurs années. Hydro-Québec Distributeur avait jusqu'à présent retardé l'implantation de l'éolien au Nunavik, dans l'attente d'une nouvelle technologie en développement à l'IREQ qui serait certes plus performante mais dont l'indisponibilité bloquait en pratique la réalisation de quelque projet éolien que ce soit en réseau autonome. Au présent dossier, SÉ-AQLPA remarquent l'énoncé une nouvelle

approche de la part du Distributeur, basé sur le partenariat dans la réalisation de projets éolien-diesel ; SÉ-AQLPA craignent que cette nouvelle approche, peu définie, ne viennent encore retarder tous les projets. SÉ-AQLPA procéderont donc de nouveau, au présent dossier, à la vérification de la faisabilité actuelle du jumelage éolien-diesel au Nunavik et recommanderont à la Régie un plan plus proactif pour le Distributeur afin de permettre la réalisation de tels jumelages au Nunavik durant la période 2011-2020, avec les technologies actuellement disponibles, sans attendre davantage.

⇒ **Le jumelage diesel-hydraulique, hydroliennes, solaire** : SÉ-AQLPA évaluera de façon particulière le potentiel de ces nouvelles formes d'approvisionnement dans les réseaux autonomes, compte tenu du coût évité élevé dans ceux-ci.

La preuve que les présentes intervenantes ont déposé au présent dossier sur ces enjeux comportent un caractère technique et nécessitent d'avoir recours aux connaissances spécialisées d'un témoin-expert.

Monsieur Deslauriers possède les qualifications requises pour fournir cette expertise aux intervenantes. Il a, entre autres, déjà été reconnu expert en comportement des réseaux électriques par la Régie de l'énergie au dossier R-3470-2001, par la décision D-2002-97 (page 3). Comme le démontre son *curriculum vitae* déjà déposé au dossier le 23 avril 2007, il a une bonne connaissance des enjeux liés à l'intégration de la production éolienne, notamment en réseaux autonomes. Monsieur Deslauriers est familier avec le réseau d'Hydro-Québec, pour y avoir œuvré pendant une trentaine d'années. Il a également pris part, entre autres, aux dossiers R-3560-2005 (relatif à l'autorisation d'un premier groupe d'investissements destinés au transport d'électricité et à l'intégration des parcs éoliens au réseau régional de transport de Matapédia), R-3535-2004, R-3551-2004 et R-3606-2006 de la Régie de l'énergie.

Mandat et qualification demandée pour le témoin-expert

Qualification demandée :

Nous demandons respectueusement à la Régie de l'énergie de reconnaître Monsieur Jean-Claude Deslauriers comme *témoin-expert en technologies des réseaux d'électricité*.

Mandat du témoin-expert :

Préparer et remettre à SÉ-AQLPA un rapport d'expertise relatif au jumelage éolien-diesel et au potentiel électrique solaire photovoltaïque au *Plan d'approvisionnement 2011-2020* des réseaux autonomes d'Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) au dossier R-3748-2010 de la Régie de l'énergie. Répondre aux questions écrites et orales relatives à ce rapport et le présenter en audience.

Échéancier :

Le rapport d'expertise a déjà été déposé au dossier et Monsieur Deslauriers participera à l'audience.

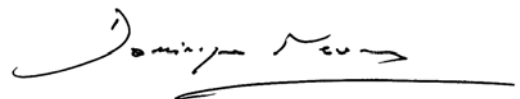
Curriculum vitae de l'expert-conseil

Voir le *curriculum vitae* de Monsieur Jean-Claude Deslauriers, déposé au présent dossier.

Justification de la rémunération demandée pour l'expert-conseil

La rémunération sera conforme au *Guide de paiement des frais des intervenants* de la Régie.

Montréal, le 17 mai 2011



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)